

INTERVENANTS

L'école intensive sera subdivisée en sessions qui seront coordonnées par des professeurs de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohammed Ie, mais également des professeurs des Facultés des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Hassan II de Casablanca, de l'Université Mohamed V de Rabat et de l'École Nationale du Commerce et de Gestion de Tanger, de même que par professeurs et chercheurs de l'UCLouvain et Jean-François Durieux.

Les intervenants aux différentes sessions sont des représentants des autorités et institutions marocaines, des professeurs d'universités, des représentants d'associations et d'organisations internationales et des migrants vivant au Maroc.

L'école intensive abordera les thèmes suivants :

- Problématique des migrations internationales : données quantitatives et qualitatives
- Problématique des migrations internationales : approche pluridisciplinaire
- Systèmes de protection des personnes migrantes : normes, institutions, voies de recours
- Entrée, séjour, régularisation
- Asile et droit des réfugiés
- Trafic de migrants et traite d'êtres humains
- Protection des mineurs migrants
- Migration et vie familiale
- Travailleurs migrants : emploi et auto-emploi.



Projet
Empowerment juridique des personnes migrantes



Financé par l'Union européenne



المملكة المغربية
وزارة العدل

Royaume du Maroc
Ministère de la Justice



المملكة المغربية
الوزارة المغربية للتعاون الدولي
والتعاون الإفريقي والتجارية
والصناعية
بالتعاون مع المنظمات المغربية
المعتمدة بالتحكيم
MAROKKI JEMOUHO
AL-KAWAN AL-AGDAMI AL-
TAWASSUT AL-
AFRIKI AL-
TJARIYA WAL-
SANA'IA
BIL-TAWASSUT MA'AL
AL-MANAZIM AL-MAROKKIYA
AL-MU'AMMA AL-
MUTAMARRIN
BIL-TAWASSUT MA'AL
AL-MANAZIM AL-MAROKKIYA
AL-MU'AMMA AL-
MUTAMARRIN

Royaume du Maroc
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents
à l'Étranger, Chargé des Marocains Résidents à l'Étranger



Projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » financé par l'Union européenne

Agence belge de développement
73, Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
10 090 Rabat
Maroc

T/F : +212537709682

Le projet «Empowerment juridique des personnes migrantes» est financé par l'Union européenne, mis en oeuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, en partenariat avec le Ministère de la justice et le Ministère délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résident à l'étranger, chargé des marocains résident à l'étranger.

CONTEXTE

L'université Mohamed I d'Oujda et Enabel, l'Agence belge de développement, organisent la première école intensive sur le droit de l'asile et de la migration et de l'asile, du 23 au 27 novembre 2020. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain - Belgique) et Jean-François Durieux, expert international collaborant avec Enabel, prêtent leurs concours à l'organisation et à la réalisation de cet événement.

L'école intensive est organisée dans le cadre de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » financée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence et mise en oeuvre par Enabel, en partenariat avec le Ministère de la justice et le Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger.

L'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » apporte notamment un appui à quatre cliniques juridiques rattachées respectivement à l'Université Hassan II de Casablanca/ Aïn Chok, à l'Université Mohamed I d'Oujda, à l'Université Mohamed V de Rabat/ Agdal et à l'Université Abdelmalek Saâdi de Tanger. Ces cliniques juridiques sont des espaces dans lesquels des étudiants en droit travaillent sur des cas réels et des questions sociales, sous la supervision d'enseignants-chercheurs et/ou de professionnels du droit. Les quatre cliniques susmentionnées abordent, exclusivement ou en parallèle avec d'autres contentieux, les divers problèmes juridiques auxquels sont confrontées les personnes migrantes dans leurs régions respectives.

OBJECTIFS

L'école intensive sur le droit de la migration et de l'asile vient compléter des ateliers et séminaires thématiques qui sont organisés afin de renforcer les connaissances des étudiants impliqués dans les cliniques juridiques en matière de droit d'asile et de la migration. L'école intensive, activité pédagogique et de réseautage, poursuit trois objectifs complémentaires, à savoir :

- Exposer aux participants les différents aspects du droit international et du droit marocain relatifs aux questions de la migration et de l'asile ;
- Renforcer les échanges entre les quatre universités partenaires du projet ainsi qu'entre les étudiants et les associations d'aide aux personnes migrantes ;
- Offrir une plateforme aux personnes migrantes elles-mêmes afin de mettre en avant leurs expériences concrètes, leurs ressources et les défis qu'elles affrontent dans leur accès aux droits et à la justice.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Il était initialement prévu que l'école intensive se déroule à Oujda. Malheureusement, les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent plus d'organiser l'école en un seul endroit. Dès lors, l'école intensive sera organisée sur 4 « pôles » : le pôle principal sera à Oujda et les 3 autres pôles seront à Casablanca, Rabat et Tanger. Cela implique que les sessions de l'école se tiendront à distance : certaines se tiendront depuis Oujda, d'autres depuis les autres villes et le tout sera retransmis en direct dans les différents pôles. Nos partenaires de l'UCLouvain et Jean-François Durieux interviendront depuis la Belgique.

Afin d'assurer un lien constant entre les participants et les organisateurs, chaque pôle sera coaché par un des coordinateurs de session, à distance. Cela permettra aux participants de chaque pôle d'avoir un référent vers lequel se tourner pour des questions spécifiques.

PARTICIPANTS

Bien qu'initialement destinée aux étudiants membres des 4 cliniques juridiques partenaires, l'école intensive verra également la participation d'autres profils de personnes : des étudiants non membres de cliniques juridiques, des agents communautaires et des membres d'associations travaillant sur la thématique migratoire. La diversité du public permettra de renforcer les échanges et les connaissances pratiques de tous.

Les participants à l'école intensive ont été sélectionnés au travers de deux appels à candidatures (un appel ciblant les étudiants des cliniques juridiques et un autre appel ciblant les étudiants hors cliniques et membres d'associations). Les candidatures reçues ont été analysées par le comité scientifique de l'école intensive qui a sélectionné les participants en fonction de leur intérêt par rapport à la thématique migratoire et de leur engagement dans l'analyse juridique/le conseil/l'accompagnement juridique des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

L'école intensive sera subdivisée en sessions qui seront coordonnées par des professeurs de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohammed I, mais également des professeurs des Facultés des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Hassan II de Casablanca, de l'Université Mohamed V de Rabat et de l'Ecole Nationale du Commerce et de Gestion de Tanger, de même que par professeurs et chercheurs de l'UCLouvain et Jean-François Durieux.

Les intervenants aux différentes sessions sont des représentants des autorités et institutions marocaines, des professeurs d'universités, des représentants d'associations et d'organisations internationales et des migrants vivant au Maroc.

